

PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (P.C.H.)

↳ PHOTOCOPIES A FOURNIR

- 2 derniers avis d'imposition/non imposition
- Carte nationale d'identité ou titre de séjour de la personne concernée (ou de son représentant légal), livret de famille pour les enfants
- Justificatif de domicile
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Attestation de pension d'invalidité C.P.A.M. ou attestation sur l'honneur de non perception (*)
- Grille de dépendance (*)

↳ Selon votre situation

- Jugement de garde alternée
- Jugement tutelle/curatelle
- Attestation de Majoration Tierce Personne (M. T. P.)

Aidant(s) familial(aux)

- Justificatif d'identité de(s) l'aidant(s)
- Justificatif employeur, si réduction ou cessation d'activité professionnelle

Emploi direct, service prestataire, mandataire

- Coordonnées
-

Dépenses liées au handicap

- Devis et/ou facture(s) :
- (La date de dépôt de la demande PCH doit être antérieure à la date de votre facture acquittée).*

Plus de 60 ans

- Grille d'évaluation de l'autonomie (*)
 - Contrat de travail ou attestation employeur, si activité professionnelle
- (*) Imprimé à retirer auprès de nos services

L'aide-ménagère ne rentre pas dans le champ d'application de la P.C.H., merci de vous orienter vers :

Le Département de la Marne
Service solidarité, grand âge et handicap
2 bis rue de Jessaint - CS 30454
51038 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. : 03. 26. 69. 56. 56.